

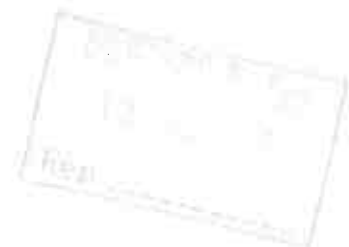


Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARNE

Direction départementale
des territoires
Service Environnement
Eau – Préservation des Ressources
Cellule procédures environnementales



INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Demande d'enregistrement présentée par la Scierie Huberlant en vue d'augmenter les capacités de production de ses ateliers de bois sur le territoire de la commune de Cormicy

En application des dispositions du code de l'environnement, une consultation publique est ouverte du lundi 15 janvier au lundi 12 février 2018 inclus par arrêté préfectoral n° 2017-CP-148-IC édicté en date du 11 décembre 2017 sur la demande d'enregistrement en vue d'augmenter les capacités de production de ses ateliers de bois à Cormicy, présentée par la Scierie Huberlant dont le siège se situe Route de Cauroy-lès-Hermonville à Cormicy (51220).

Pendant toute la durée de la consultation publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier relatif à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé en mairie de Cormicy, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 10h30 à 12h00, ou les adresser au préfet par lettre à l'adresse suivante: Direction Départementale des Territoires – SEEPR – Cellule Procédures Environnementales – 40, Boulevard Anatole France – BP 60554 – 51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex ou par voie électronique à : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

À l'issue de la procédure, la demande susvisée peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande présentée par la Scierie Huberlant.

Cet avis au public ainsi que la demande de l'exploitant sont consultables sur le site internet « les services de l'État dans la Marne » : www.marne.gouv.fr

Châlons-en-Champagne le 11 DEC. 2017

Pour le Préfet et par délégation,
La Chef de la Cellule Procédures Environnementales

Bernadette FABRY